

LES RESSOURCES YORBEAU INC.
(“Yorbeau” ou la “Société”)

Rapport de gestion
pour la période terminée le 31 mars 2019

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 14 mai 2019 et devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires résumés non audités du premier trimestre de 2019 de la Société et les notes y afférentes, ainsi qu’avec les états financiers annuels audités et les notes y afférentes de l’exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport de gestion annuel connexe. Les états financiers intermédiaires résumés non audités du premier trimestre de 2019 de la Société et les notes y afférentes ont été préparés selon les Normes internationales d’information financière (les « IFRS ») et la Norme comptable internationale 34, Information financière intermédiaire (l’« IAS 34 »), publiée par l’International Accounting Standards Board (l’« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés comportent des risques, des incertitudes et d’autres facteurs connus et inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui avaient été envisagés dans les énoncés prospectifs. La Société est d’avis que les prévisions reflétées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables mais rien ne garantit que ces prévisions s’avèreront exactes.

Général

Au cours de ce premier trimestre de 2019, la Société a repris le forage au projet Scott avec une phase 1 dont l’objectif est de localiser le contact entre le Pluton de Chibougamau et l’horizon minéralisé de Scott à l’ouest de la faille Gwillim. Cette phase de forage a été réalisée avec succès et le contact avec le Pluton de Chibougamau a en effet été identifié à l’ouest de la faille. Grâce à cette nouvelle information, la Société est maintenant en mesure de tester l’horizon Scott en profondeur, dans l’axe de plongée des ressources connues.

Plus important encore, la géophysique en forage a également été complétée dans des trous qui avaient été initialement forés en 2013 et approfondis dans le cadre de la phase 1, ce qui a permis d’identifier un excellent conducteur (forte anomalie géophysique) à l’ouest de la faille Gwillim, à proximité du trou SC-81. L’équipe technique de Yorbeau est d’avis que la qualité de ce conducteur est typique des lentilles de sulfures massifs et que de tels conducteurs deviennent des cibles d’exploration hautement prioritaires dans un environnement géologique comme Scott.

Quant à son projet Rouyn, la Société avec son exploitant IAMGOLD, a maintenant terminé la phase 1 du programme, consistant en 13 400 mètres de forages au diamant dans 48 trous au lac Gamble. Ce programme de forage a été réalisé à l’aide de deux foreuses, et le métrage complété jusqu’à ce jour, qui a été terminé bien avant la fin des trois premiers mois du programme, correspond aux deux tiers de l’engagement minimum de IAMGOLD de réaliser 20 000 mètres de forages au diamant dans les premiers 24 mois de l’entente conformément à la convention d’option. L’objectif du programme de forage en cours est de convertir une partie du potentiel d’exploration, déjà foré par Yorbeau et ses anciens partenaires, dans la zone du Lac Gamble, en ressources minérales. La campagne de forage réalisée consiste à du forage de définition en vue d’obtenir une maille de forage ayant un espacement de 50 à 60 mètres, pour permettre une estimation des ressources minérales.

Le potentiel minéral ciblé au Lac Gamble est estimé entre 400 000 et 600 000 onces d’or à une teneur variant entre 7,7 et 8,5 g/t Au. Cette estimation du potentiel, bien qu’elle ait été réalisée conformément aux meilleures pratiques de l’industrie, ne constitue pas une ressource minérale (au sens du Règlement 43-101) sur l’information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 ») pouvant être déclarée aux termes du Règlement 43-101 puisqu’elle n’a pas été réalisée par une personne indépendante et n’est pas validée par un rapport technique indépendant complet (au sens du Règlement 43-101). La quantité et

la teneur potentielle sont de nature conceptuelle puisque le forage d'exploration réalisé est insuffisant pour définir une ressource minérale. Par ailleurs, il n'est pas garanti que les travaux d'exploration futurs permettront de convertir ce potentiel en ressource minérale.

La minéralisation aurifère est encaissée à l'intérieur d'un large corridor minéralisé le long de la faille Cadillac-Larder Lake représenté par les roches ultramafiques du Groupe de Piché. Les zones d'Astoria et du Lac Gamble, ont été définies comme prioritaires et tous les forages ont jusqu'à maintenant été réalisés dans la zone du Lac Gamble, à des profondeurs allant de près de la surface à environ 400 à 600 mètres localement. Les analyses de ces forages sont toujours en attente, mais de l'or visible a été observé dans la plupart des trous de forage. Les résultats des analyses seront communiqués dès qu'ils seront reçus, validés et compilés.

Risques et incertitudes

L'exploration et la mise en valeur de gisements minéraux peuvent être affectées à différents degrés par plusieurs facteurs tels que les règlements du gouvernement, les risques environnementaux, l'utilisation des terres, la dépendance sur le personnel-clé et d'autres risques normalement encourus dans l'industrie minière. La Société a de nombreux concurrents disposant de ressources financières, techniques ou autres plus importantes que les siennes.

L'exploration, la mise en valeur et l'exploitation des propriétés de la Société peuvent exiger un financement supplémentaire considérable. Les sources de fonds futurs disponibles à la Société sont l'émission de capital-actions additionnel et le financement par entreprise de coparticipation et/ou par la vente de redevances. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles à la Société. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux d'exploration, de mise en valeur ou de production à l'une ou à l'ensemble des propriétés de la Société, et même occasionner la perte de sa participation dans la propriété.

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle cumulative choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière trimestrielle cumulative choisie pour chacun des huit plus récents trimestres complétés :

Information cumulée en date du	Revenus	Profit net (Perte nette)	Profit (perte) nette par action, de base et diluée
31 mars 2019	446 616 \$	178 383 \$	(0,00) \$
31 décembre 2018	278 369 \$	(1 004 277) \$	(0,01) \$
30 septembre 2018	253 145 \$	(476 925) \$	(0,01) \$
30 juin 2018	243 095 \$	(249 208) \$	(0,00) \$
31 mars 2018	217 745 \$	13 429 \$	(0,00) \$
31 décembre 2017	2 900 709 \$	1 720 554 \$	0,01 \$
30 septembre 2017	2 931 469 \$	2 261 675 \$	0,01 \$
30 juin 2017	2 693 163 \$	2 204 579 \$	0,01 \$

Liquidité

Au 31 mars 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société totalisaient 746 310 \$ comparativement à 1 378 601 \$ au 31 décembre 2018. Le fonds de roulement au 31 mars 2019 était de 592 400 \$ comparativement à 804 814 \$ au 31 décembre 2018.

La Société aura besoin de fonds additionnels pour financer ses dépenses corporatives de 2019 et pour financer ses dépenses d'exploration de 2019. Par conséquent, la direction poursuit activement la recherche de financement; soit par l'émission de nouvelles actions ou encore par la vente d'autres actifs ou la participation avec des partenaires en coparticipation.

Ressources en capital

La Société s'est engagée à effectuer des travaux de prospection et d'exploration admissibles pour un montant de 950 500 \$ d'ici le 31 décembre 2019 en lien avec les financements accreditifs réalisés en 2018. Au 31 mars 2019, la Société avait engagé un montant de 410,613 \$ de dépenses admissibles.

Il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs. Dans un tel cas, la Société indemniserait chaque souscripteur d'actions accreditives pour les impôts supplémentaires à payer par le souscripteur à la suite de l'échec de la Société à renoncer aux dépenses admissibles comme convenu.

Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Des hypothèses et des incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont constatées relativement à ce qui suit:

- Recouvrabilité des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation;
- Évaluation des crédits d'impôt relatifs à des ressources et des crédits de droits miniers remboursables;
- Évaluation de la provision pour remise en état du site;
- Recouvrabilité des actifs d'impôt différé;
- Évaluation de la juste valeur du passif lié aux actions accreditives.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées

Les nouvelles normes suivantes ont été publiées mais n'ont pas encore été appliquées par la Société:

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, Contrats de location, qui remplacera l'IAS 17, Contrats de location. Cette norme exigera que tous les contrats de location de plus de 12 mois soient présentés à titre d'actifs et de passifs à l'état de la situation financière d'une société. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise pour les sociétés qui appliquent également l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. La société s'attend à ce que ses contrats de location exploitation doivent être constatés dans son état consolidé de la situation financière lors de l'adoption initiale de l'IFRS 16.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2018. Sur la base de cette évaluation, les dirigeants ont conclu qu'à cette date, ces contrôles et procédures de la communication de l'information ne sont pas efficaces car ils comportent une faiblesse importante, comme décrit plus en détail dans la section "Contrôle interne à l'égard de l'information financière". Ces faiblesses importantes pourrait donner lieu à des inexactitudes importantes dans les états financiers de la Société et est également considérée comme une faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stade de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger cette lacune.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux IFRS. Ledit contrôle interne de l'information financière n'est pas efficace car il comporte les faiblesses importantes suivantes :

- il y a une séparation inadéquate des fonctions relatives, tel que mentionné à la rubrique « Contrôles et procédures de communication de l'information »;
- il n'y a pas de processus formel pour identifier une perte de valeur des actifs à long terme; et
- il n'y a pas de processus formel pour évaluer la provision pour la restauration de sites.

La direction a conclu et le conseil d'administration a approuvé que, compte tenu de la taille actuelle de la Société, de son stade de développement actuel et de l'intérêt actuel des actionnaires, la Société n'a pas les ressources nécessaires à l'embauche de personnel additionnel pour corriger la lacune résultant de la séparation inadéquate des fonctions.

La direction a fréquemment des discussions avec des tierces parties concernant ses propriétés minières et quant à la possibilité de former des entreprises en coparticipation et de conclure d'autres transactions. Par conséquent, malgré l'absence d'un processus formel pour identifier une perte de valeur des actifs à long terme, la direction est d'avis qu'une inexactitude importante dans l'évaluation est peu probable en raison de l'information obtenue lors des discussions avec des partenaires potentiels de l'industrie.

Quant à l'absence d'un processus formel d'évaluation de la provision pour la restauration de sites, la direction est d'avis qu'une inexactitude importante est peu probable puisque seulement deux propriétés de la Société sont assujetties à des travaux de restauration et qu'une évaluation de la provision pour la restauration des sites de ces deux propriétés a été effectuée récemment.

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière survenu pendant le trimestre terminé le 31 mars 2019 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qui aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Divulgence d'informations de nature technique et scientifique

La personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 qui révisé et approuve l'information de nature technique et scientifique divulguée dans les communiqués de presse et les autres documents d'information continue de la Société est Gérald Riverin, Ph D., P. Géo.

Transactions avec des parties liées

En contrepartie partielle pour l'acquisition d'un bail minier et de 12 claims miniers qui font maintenant partie de la propriété Rouyn, la Société a consenti, aux termes d'une convention datée du 14 juillet 1997, à payer à Société Minière Alta Inc. (« Alta ») une redevance de 50 000 \$ par année. Les paiements sur la redevance sont imputés à l'état consolidé du résultat global car ces paiements ne seront jamais récupérés. G. Bodnar jr, un administrateur de la Société, est le seul actionnaire d'Alta.

Instruments financiers

Les instruments financiers utilisés par la Société consistent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, d'autres effets à recevoir, des dépôts en fidéicommiss et des fournisseurs et autres créditeurs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont investis dans des investissements à court terme ayant des dates d'échéance de trois mois ou moins et sont utilisés pour le fonds de roulement et tout autre besoin corporatif.

Information sur les actions en cours

Le capital autorisé de la Société consiste d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A dont 326 549 013 étaient émises et en cours au 31 mars 2019. À cette date, la Société avait également des options en cours visant l'achat d'un total de 7 025 000 actions à des prix variant de 0,02 \$ à 0,18 \$ l'action.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels à l'égard de la Société sont disponibles sur SEDAR au www.sedar.com.